La vie privée : un droit pour l’enfant

Rapport 2022 de Claire Hédon, Défenseure des droits et Eric Delemar, Défenseur des enfants

Le dernier rapport de la défenseure des droits fait une large part sur la problématique du droit à la vie privée des enfants à l’heure du numérique : « L’Internet donne une occasion inédite de développer le partage et la construction de savoirs et de la culture, à condition que son usage par les enfants soit accompagné.

Ces nouveaux défis, notamment liés au numérique, imposent de trouver un équilibre entre la protection des enfants et adolescents et le respect de leur vie privée. Pour y parvenir, au-delà de l’attention à porter à la parole de l’enfant, à son comportement, il est indispensable de soutenir son pouvoir d’agir, de lui donner les outils et les repères qui lui permettront d’exercer ses droits, de lui offrir des garanties adaptées – comme celle, en matière de numérique, du droit à l’oubli. C’est ce que doivent permettre, notamment, l’éducation à la sexualité et au numérique, mais aussi l’accompagnement dans ses usages des médias et des réseaux sociaux, la sensibilisation à ses droits.

La transformation numérique n’est pas qu’une évolution technologique, c’est aussi et surtout une révolution culturelle qui impacte directement le développement des enfants, qui restent éminemment dépendants des interactions sociales pour se construire.

L’objectif, en définitive, peut se résumer ainsi : offrir à l’enfant la protection et l’éducation qui lui permettront de construire une intimité suffisamment solide, résistante, pour établir un rapport au monde ouvert et confiant.

Reconnaître aux enfants leur droit à la vie privée, c’est les considérer comme sujets, sans méconnaître leur statut d’enfant à protéger et à émanciper. »

En cliquant ici vous pourrez lire la synthèse complète en 15 pages du rapport de 2022